Crise sanitaire du COVID 19 : le ministère doit agir pour la santé de tous ses agents !

Suite aux mesures annoncées hier par le président de la République, le ministère de la Culture vient de les décliner sur le périmètre de l'administration centrale, des services déconcentrés et des services à compétence nationale.
Ces mesures concernent le recours **au travail à distance** et aux **autorisations d'absence** à partir de lundi 16 mars (pour tout agent dont les fonctions peuvent s'exercer à distance, pour les parents d'enfants de moins de 16 ans, pour les agents dont la situation de santé est particulière - personnes atteintes d'affections respiratoires chroniques, affections de longue durée, en situation de handicap, femmes enceintes). Par conséquent toutes les activités (réunions, formations, séminaires, ou déplacements professionnels, etc.) non indispensables doivent être annulés, les autres devant faire l'objet de visio-conférences ou d'aménagement de salles garantissant la distance minimale de 1 mètre.

Or, **aucune mesure ne concerne les établissements publics du ministère**, alors que :

- le Musée d'Orsay et le musée de l'Orangerie sont exceptionnellement fermés au public aujourd'hui, sur décision de la Présidente,
- les représentants des personnels CGT au CHSCT de la BnF ont alerté le président de leur instance sur la nécessité de fermer l'établissement, qui accueille plus de 1700 lecteurs quotidiens,
- Début mars les droits de retrait des agents des musées ont été considérés comme non justifiés par le gouvernement qui en a réduit son usage, alors que celui-ci annonçait l'interdiction des évènements en milieu clos de plus de 5000 personnes, chiffre descendu à 1000 puis aujourd'hui à 100 !

Il est urgent que le ministère impose des mesures immédiates de fermetures des établissements recevant du public et la réalisation des plans de continuité d'activité pour les structures qui ne sont pas en contact avec du public.
La situation sociale des travailleurs précaires ne doit pas s'aggraver et leurs contrats doivent être maintenus.

Pour rappel, depuis fin janvier et après deux CHSCT-M (les 11 février et 3 mars), les consignes ministérielles sont restées généralistes, se limitant à relayer les consignes gouvernementales (normes d'hygiène à respecter puis densification du nettoyage des espaces de travail et communs), sans mise en place de mesures préventives basées sur la réalité du travail.
Ce qui a abouti à la mise en place de consignes locales contradictoires dans les établissements publics culturels, comme des masques donnés à des agents dans un établissement mais interdits dans d'autres. La CGT-Culture n'a cessé de dire lors de ces instances que les mesures -même minimalistes- étaient difficilement applicables en ces lieux :

- absence régulière de savon sur de nombreux sites,
- absence de gel hydro alcoolique pour la plupart des personnes postées et de pauses spécifiques,
- impossibilité de garder la distance de 1 mètre dans les lieux culturels de haute fréquentation,
- présence lacunaire de médecins de prévention sur le périmètre ministériel, pénalisant davantage les agents.

La CGT a obtenu une réunion de travail extraordinaire du CHSCT-M réunissant les ISST (Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail), la Médecine de prévention, les organisations syndicales et l'administration afin d'établir des mesures adaptées à nos situations de travail et des éléments types pouvant faciliter le travail des établissements et services qui devront réaliser des plans de continuité d'activité (PCA). Cette réunion, demandée depuis le 11 février, n'a eu lieu que le 10 mars, soit un mois après sa demande !
Si nos échanges ont démontré encore plus l'urgence de mesures de prévention adaptées et de l'importance de réaliser des plans de continuité d'activité, l'absence à cette réunion du cabinet ministériel, du Haut Fonctionnaire à la Défense et à la Sécurité (SHFDS) en charge de la gestion de cette crise sanitaire et de la secrétaire générale ne nous a pas permis d'approfondir les discussions.

Il est donc déplorable de constater que l'administration du ministère de la Culture ne prenne la mesure de la crise sanitaire du Covid-19 qu'après les annonces d'Emmanuel Macron, et n'applique pas les mesures de prévention à la totalité de ses opérateurs, même encore ce 13 mars.

La santé de chacun des agents du ministère de la Culture doit être préservée !

Paris, le 13 mars 2020